



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

**MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

VERSION N°

finale

FIGÉE LE: 05.06.2019

Evolution du message:	Validé par:	Quand:	Suivi par:
Fin de l'élaboration et validation du message:	Conseil administratif	12.06.2019	CA
Présentation à la Commission des bâtiments et de la gérance:	Commission	04.06.2019	PMA
Présentation à la Commission des finances:	Commission	13.06.2019	PMA
Présentation au Conseil Municipal:	Conseil municipal	17.06.2019	PMA

**Crédit d'investissement de CHF 100'000,- destiné à subventionner la rénovation du bâtiment de la Chapelle d'Ecogia à Versoix**



## HISTORIQUE

Absente des cadastres de 1806 et de 1846, la chapelle d'Ecogia est indiquée pour la première fois dans le registre des comptes des bâtiments le 26 novembre 1862. Elle porte le numéro 167bis. Ce numéro de bâtiment concerne non seulement la chapelle mais également d'autres surfaces attenantes.

Sa réalisation s'inscrit dans un XIXe siècle marqué par des conflits entre les pouvoirs ecclésiastiques et civils à Genève.

La chapelle s'implante en partie sur un ancien logement. Son édification a lieu durant une période de modification du domaine. En effet, dans les années 1850, Marie Girod de l'Ain transforme et agrandit la maison de maître. La construction de cette chapelle est attribuée à l'architecte Charles Harent (1814-1898), neveu par alliance de la propriétaire. Comme pour de nombreuses réalisations d'églises de la seconde moitié du XIXe siècle, l'architecte a recours à un langage néogothique. La construction de la chapelle semble ainsi s'inscrire dans la continuité de la Basilique Notre-Dame (proche de la gare de Genève), bâtie une dizaine d'années auparavant par Alexandre-Charles Grigny d'Arras, à qui la chapelle d'Ecogia fut attribuée pendant un certain temps.

Une fois le domaine officiellement propriété de la Société d'Ecogia (en 1903), plusieurs travaux sont entrepris. Ainsi, en 1905, le bâtiment 167bis, après son agrandissement, est à nouveau cadastré. Sa surface passe alors de 404.35 à 483.50 mètres carrés.

Ce changement touche le flanc ouest du bâtiment et ne concerne pas la chapelle. Une ancienne buanderie, qui était mitoyenne d'une partie de la nef, est détruite à la même époque.

En 1952, l'entrepreneur Novarina, de Versoix, est mandaté pour la restaurer et le 16 novembre 1988, la chapelle fait l'objet d'un classement. Cet arrêté met en avant le caractère d'œuvre totale de l'édifice, un ensemble néogothique caractéristique de la seconde moitié du XIXe siècle ayant conservé son décor. Cette mesure de protection soulignant le caractère d'exception de l'édifice ne se fait pas sans débat entre les autorités et le comité d'Ecogia.

Peu de temps après, en 1994, le domaine est vendu à la Commune de Versoix. La chapelle, quant à elle, est donnée par la Société d'Ecogia à l'Eglise catholique de Genève. Cette dernière en a été la propriétaire de 1993 à 2011. A la suite de cette donation des travaux d'entretien de l'enveloppe extérieure, c'est à dire de la restauration des façades et de la toiture, sont réalisés en 1997 par le bureau Grand, Praplan & associés architectes SA (par l'architecte Michel Gardello). A cette occasion, le crépi des façades a été piqueté dans son intégralité et un nouvel enduit posé (un crépissage dressé taloché sans trou).

En juin 2011 la chapelle a été donnée à la paroisse catholique de Versoix par l'intermédiaire de la Fondation Saint-Loup - Vandelle ; cette dernière gérant le patrimoine immobilier de la paroisse.

C'est suite à cette donation que le projet de restauration a été lancé.

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le montant des travaux nécessaires à la rénovation de la chapelle est devisé à environ 1 million de francs.

Sous l'impulsion de l'Association paroissiale de Saint-Loup Sainte-Rita, le financement de la restauration de cette chapelle sera assuré par la Loterie Romande, une Fondation Privée, par l'Association d'Ecogia ainsi que par divers donateurs.

Le mandat a été confié au bureau d'architectes Frei et Stefani. Au vu du caractère d'exception de ce bâtiment, les travaux sont sous l'égide de la Commission des Monuments et des Sites et de la Commission de l'Eglise, en étroite collaboration avec des artisans spécialisés dans la restauration de biens culturels. Par conséquent, certaines restaurations seront également au bénéfice de subventions.

Les travaux ont commencé mi 2018 et leur fin est prévue pour le début de l'automne 2019.

Le complément de subvention de la part de la Commune permettrait à l'Association paroissiale de Saint-Loup Sainte-Rita de boucler le financement lié à ces travaux.

Cette rénovation est importante car elle renforcera la valeur patrimoniale de la Commune et du site d'Ecogia.

## **CONCLUSION :**

Vu l'importance que représente ce bâtiment pour le patrimoine de la Commune, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de voter cette subvention de CHF 100'000,- destinée à la rénovation du bâtiment de la chapelle d'Ecogia.